

## **JE SUIS LE PEUPLE** ou **Le peuple, c'est moi**

Pour qui veut réfléchir ou écrire sur la politique en Suisse, il aura avantage à d'abord faire un détour par l'étranger. Car ensuite il se retrouvera dans son pays, comme toujours enserré sur la voie étroite qui y délimite le champ politique, où très facilement l'on s'empêtre dans les pièges des habitudes de la pensée et de la langue, de ce qui sépare le concevable de l'inconcevable, le dicible de l'indicible. C'est pour parer à cela qu'il pourra être particulièrement judicieux d'associer un retour dans le temps à cette démarche outre frontière, plus précisément un voyage dans le passé qui ne se déroulerait pas en Helvétie, mais chez ses voisins européens. Pour cet essai, je remonterai le temps et me rendrai à Paris (en 1864) puis à Edimbourg cent ans plus tôt (en 1767), avec toujours la même intention, soit de dégager çà et là des valeurs attribuées aux notions de citoyen, de peuple, de démocratie, et ce qu'elles signifient alors. Tout cela afin de les mettre en reflet avec la politique suisse de 2007.

En l'année 1864, un auteur anonyme publia à Bruxelles un ouvrage intitulé "Dialogue aux enfers". En fait, l'auteur de ce texte se nomme Maurice Joly, un juriste qui s'était également fait un nom comme publiciste politique. Son livre a paru de manière anonyme, pour se protéger, car il était connu pour être l'un des pourfendeurs de l'empereur Napoléon III. Cependant, la police parvint à intercepter un envoi de ses livres à la frontière et démasqua très vite l'auteur du "Dialogue aux enfers". Joly fut condamné à 15 mois de prison et à payer une amende.

Ce livre au titre étrange est tombé dans l'oubli et nous ne savons que peu de choses sur son auteur (NdT : 1829, Lons-le-Saunier-1878; Wikisource). Il vaut la peine de lire Joly pour la clarté de son analyse et la qualité de son écriture. Bien que le genre littéraire du "dialogue des morts" ne nous soit plus familier, l'oeuvre de Joly révèle un grand potentiel. Deux hommes célèbres se rencontrent en enfer et initient le lecteur tout au long des 25 dialogues qui les opposent. Machiavel et Montesquieu débattent au sujet du pouvoir, de sa maîtrise et de la démocratie. À travers eux, deux représentations fondamentales de la domination et du pouvoir s'affrontent.

Machiavel explique à l'auteur de la séparation des pouvoirs à quelles techniques un maître doit avoir recours pour prendre et exercer le pouvoir, sans aucun scrupule, cynique et manipulateur, et afin qu'il puisse gouverner son peuple efficacement. En théoricien éclairé de l'état moderne, Montesquieu s'oppose à cela et plaide en faveur d'une régulation par l'État qui garantisse les droits des citoyens, leur permette de participer aux prises de décisions. Alors que l'un, dans l'intérêt de l'État, prône dans la mesure du possible un exercice total par un tyran, l'autre argumente en faveur d'une limitation et d'un contrôle étatique par le biais de la séparation des pouvoirs et des droits populaires qu'exercent les citoyens.

Au neuvième dialogue, la dispute tourne autour de la fonction encore dévolue au peuple dirigé par Machiavel. À sa grande surprise, Montesquieu apprend de Machiavel - qui dans cette joute oratoire revêt le rôle du maître, du souverain - qu'il pense détourner les consultations populaires à son profit, et ceci, pour prendre le pouvoir : "Je ferai d'abord ratifier par le vote populaire le coup de force que j'ai accompli contre l'État". C'est "sa" constitution qu'il présentera au peuple : "J'organise le suffrage universel...et le premier usage que j'en fais est de lui soumettre ma constitution". Bref : " le vote populaire dont j'ai fait l'instrument de mon pouvoir deviendra la base même de mon gouvernement". Et Montesquieu de constater pour acquit : "Je vois que vous entrez par la meilleure voie dans la carrière du pouvoir absolu".

Pour les lecteurs d'aujourd'hui, précisons qu'il a été question ici et dès le début de Napoléon III, empereur de France. En effet, Charles Louis Bonaparte était parvenu au pouvoir par un coup d'état qu'il avait fait approuver par plébiscite, de même que les fondements de la constitution qui lui permettraient de gouverner la France. Joly, dans une analyse impitoyable de l'anatomie du pouvoir lors du Second Empire - et qu'il saisit parfaitement -, qualifie ce système politique de despotisme. Aujourd'hui, nous parlerions de dictature.

---

Près de 150 ans plus tard, on peut se demander ce que ce républicain français oublié de 1864 a bien voulu nous dire. Mais même si nous pensons avoir déjà développé toutes les formes démocratiques de l'État, nous ne devons pas renoncer à prendre connaissance d'autres rapports traditionnels étrangers et formulés dans d'autres contextes historiques. En particulier, la description que Joly nous offre du pouvoir est pleine de lucidité, devrait porter à réflexion. La vision effrayante qu'il fait d'un système politique qui peut combiner des éléments apparemment antinomiques, à savoir une domination autoritaire qui a recours au plébiscite, devrait sinon nous alarmer, du moins nous faire réfléchir. Le fait d'ignorer ou de se moquer de la loi, la manipulation de l'opinion publique, la diffamation de l'adversaire politique ne sont pas particuliers à l'imaginaire d'un État qui soutient un régime despotique par plébiscite, ainsi que le décrit Machiavel dans "les enfers" de Joly, ou sous le Second Empire. Si ce genre de danger est contenu dans une démocratie comme la Suisse, il faut néanmoins le combattre, car même les institutions ayant un long passé ne sont pas à l'abri de toute érosion.

Alors que Joly nous représente un "souverain plébiscité" tel Janus figure à deux visages - d'un côté le pouvoir autoritaire et de l'autre la légitimité démocratique - l'image de son citoyen est autre, façonnée par les théoriciens à l'aube de la démocratie moderne.

À l'aube de la démocratie moderne

En 1767, dans un autre grand écrit important mais tout aussi oublié, Adam Ferguson, un autre intellectuel, Écossais, théologien, professeur d'université et penseur politique, ébauche le profil du citoyen dans la société civile.

Dans son "Essai sur une société citoyenne", Ferguson réagit face à des expériences inquiétantes ayant cours de son temps, à savoir la fragmentation du temps, et il observe avec inquiétude une tendance allant vers un mécontentement croissant. À la "société commerciale", comme il la désigne, il oppose le modèle de la "société civile". Cette dernière est marquée autant par des contradictions d'ordre social que par des intérêts divergents. Cependant, les conflits y seront réglés et résolus grâce à la participation de citoyens actifs et dans le respect des modalités prévues. La représentation de la "société civile" est fondée chez Ferguson sur un concept tendant à valoriser la liberté du citoyen, le respect de l'ordre, géré par un état démocratique et qui a confiance en les actions politiques de citoyens majeurs. Il est bon de se souvenir de cette ébauche, non pas pour en faire l'éloge, mais parce qu'elle invite à réfléchir, à progresser.

Ni en Écosse en 1767, ni en France cent ans plus tard, les rapports et l'insécurité n'étaient aussi imprévisibles que de nos jours. En cela, il n'y a aucune raison d'écarter les perspectives que Ferguson et Joly ont bien saisies, sous prétexte qu'elles seraient utopiques ou irréalistes. Vouloir ignorer ce que ces deux approches font poindre à l'horizon pourrait nous revenir très cher. Cette mauvaise façon de parler de l'adversaire politique, cette tactique permanente d'éperonner, de faire valoir du pouvoir et des effets d'annonce font peut-être augmenter les taux d'audience et les tirages. Mais en même temps, elles gâchent la longue histoire de notre société civile à vouloir en faire une voie sans issue ; elles s'attaquent à la seule institution garante d'un débat ouvert, qui "pacifie" les disputes politiques, qui équilibre équitablement les divers intérêts. La Suisse, elle aussi, ne peut pas se payer plus longtemps ces ravages.

Remarques : Les citations sont tirées des ouvrages suivants : Maurice Joly, "Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu", Wikisource. Pour ses suggestions et critiques, je tiens également à remercier Mme Caroline Arni, Zurich.

Martin Schaffner  
Prof. ém. au séminaire d'histoire de l'Université de Bâle - Life Science AG

Trad. fr.: François Miche